

**Le 30 octobre 2019**

**Service Technique**

**TECH : 2019-315**

Le Maire de la commune de PAREMPUYRE (Gironde) ;

Vu la loi 82 213 du 02 Mars 1982 modifiée par la loi 82 623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu la demande de travaux émanant de la LYONNAISE DES EAUX en date du 05 novembre 2019 ;

Considérant qu'en raison du danger que représentent les travaux de renouvellement du branchement d'eau au 23 rue Camille Montoya, il y a lieu de prendre des mesures de police temporaires ;

### **ARRÊTÉ**

#### **ARTICLE UN :**

A compter du 02 décembre 2019 au 13 décembre 2019 les travaux au 23 rue Camille Motoya, seront réalisés sur trottoir et en ½ chaussée avec alternat manuel et/ou feux tricolores si besoin dans la période de référence uniquement de 9h à 17h. La signalisation sera renforcée au droit des travaux.

#### **ARTICLE DEUX :**

Le stationnement sera interdit du numéro face au 25 jusqu'au numéro face au 29 au droit des travaux et le balisage renforcé.

Le cheminement piéton neutralisé, les piétons devront emprunter le trottoir opposé, libre de tout encombrement.

#### **ARTICLE TROIS :**

Les travaux sur le domaine public communautaire ne peuvent débiter qu'après réception de l'arrêté des services de Bordeaux Métropole.

L'entreprise Chantiers Modernes réalisant les travaux, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation conforme à la réglementation en vigueur, diurne et nocturne, appropriée à l'état du chantier.

#### **ARTICLE QUATRE :**

Le numéro d'urgence à contacter est le 05 57 57 20 80.

#### **ARTICLE CINQ :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur Le Président de Bordeaux Métropole,

Monsieur le Directeur de la Direction Territoriale Ouest,

Monsieur le Directeur du SDIS 33,

Monsieur le Directeur de la LYONNAISE DES EAUX,

Monsieur le Directeur de l'entreprise Chantiers Modernes,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Blanquefort,

Madame l'Agent de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur de KEOLIS – 12 Bd Antoine Gauthier, Immeuble Porte de Bordeaux  
33000 Bordeaux,

Lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Béatrice de FRANÇOIS**  
**Maire**

2019- 0360

